

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1377

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. François-Michel Lambert, M. Charles de Courson et M. Molac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.